

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PARTAGÉS 2026-2028 « EXPERTISES SCIENTIFIQUES OBSCAT 5 » ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON ET L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA DANS LE CADRE DU CYCLE 5 DE L'OBSCAT (2026-2028).

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	35
En exercice :	37	Vote :	0
Présents :	31	Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Benoît ARMEN donne pouvoir à Myriam DARDENNE
Alison BALESTRIERI donne pouvoir à Adeline SERRET-SUMALLA
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Jean ROMEO donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX

Absents excusés : Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 22 avril 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

En 2019, la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR) et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) ont décidé, dans le cadre du volet défense contre la submersion marine et l'érosion côtière de la GEMAPI, de s'associer au partenariat ObsCat, né à l'initiative de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMMCU) et rejoint par la commune de Leucate en 2015, permettant d'avoir un prisme de perception des phénomènes géophysiques à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire.

Les précédentes conventions de partenariat liant PMMCU, la commune de Leucate, la CCSR, la CCACVI et l'AURCA sont arrivés à caducité en 2025 et ne répondent plus en termes d'échelle et de contenu aux objectifs partenariaux aujourd'hui fixés.

Tous les partenaires souhaitent prolonger ce partenariat, d'autant plus que par délibération du conseil communautaire n°2025-07/34C, la CCSR acte la création d'une gouvernance partenariale pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) à l'échelle de la côte sableuse catalane.

Le nouveau partenariat du cycle 5 (2026-2028) de l'ObsCat, déployé à l'échelle de l'unité sédimentaire, constitue le périmètre pertinent d'observation des phénomènes géophysiques permettant d'élever le niveau de connaissance sur l'évolution morpho-dynamique de la zone côtière.

Cet outil permet d'avoir une vision prospective à moyen terme en lien avec l'enjeu de l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique. Les prescriptions de l'ObsCat en matière d'orientations de gestion et d'aménagement représentent une véritable plus-value pour l'ensemble des collectivités en charge de gestion du littoral, en favorisant les modes de gestion adaptés, complémentaires, et innovants, avec une priorité donnée à la restauration des fonctionnements naturels.

L'ObsCat, au travers des suivis réguliers réalisés, promeut la mutualisation des données acquises selon un protocole harmonisé et interopérable, les rendant ainsi accessibles aux réseaux régionaux et nationaux.

L'UPVD et les maîtres d'ouvrages (PMMCU, la commune de Leucate, la CCACVI et la CCSR) ont décidé d'un commun accord de mener un programme de recherche et de développements partagés, désigné par « Expertises scientifiques ObsCat 5 ».

Dans le cadre de ce partenariat, il convient de conclure une convention avec l'UPVD pour le compte du Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranées (CEFREM) précisant les modalités techniques, administratives et financières pour la réalisation des études, ainsi désignées par « Expertises scientifiques ObsCat 5 ».

Cette convention, nommée « Convention de recherche et développement partagés 2026-2028, Expertises scientifiques ObsCat 5 », entre les 4 maîtres d'ouvrages (PMMCU, la commune de Leucate, la CCSR et la CCACVI) et l'UPVD, vise la réalisation d'une étude géophysique visant à évaluer la composition et l'épaisseur des stocks de sédiment à terre dans le but d'obtenir une cartographie du potentiel de résilience du littoral sableux catalan face aux risques côtiers et aux effets du changement climatique.

L'UPVD s'engage à participer au financement du Programme pour la part qui lui revient (au titre de l'autofinancement) et que les coûts d'expertises sont optimisés à cette échelle d'observation.

Le cycle 5 de l'ObsCat (2026-2028) peut bénéficier d'une aide financière de de la Région Occitanie (gestionnaire du FEDER) et également du Plan Littoral 21 (Etat/Région).

Ainsi, le plan de financement partenarial est le suivant (€ HT) :

		UPVD (HT)			
Année		2026 (année 13)	2027 (année 14)	2028 (année 15)	Total (2026-2028)
Coût études		71 200 €	71 200 €	71 200 €	213 600 €
Plan de financement partenarial					
UPVD autofinancement (30%)		21 360 €	21 360 €	21 360 €	64 080 €
Sous-total (70%)		49 840 €	49 840 €	49 840 €	149 520 €
FEDER (60%)		34 888 €	34 888 €	34 888 €	104 664 €
Plan littoral 21 Région (10%)		2 492 €	2 492 €	2 492 €	7 476 €
Plan littoral 21 Etat (10%)		2 492 €	2 492 €	2 492 €	7 476 €
Reste à charge collectivités (20%)		9 968 €	9 968 €	9 968 €	29 904 €
Détails du reste à charge par collectivité	Leucate (18,5%)	1 844 €	1 844 €	1 844 €	5 532 €
	PMM (50,5%)	5 034 €	5 034 €	5 034 €	15 102 €
	CCSR (10,5%)	1 047 €	1 047 €	1 047 €	3 141 €
	CCACVI (20,5%)	2 043 €	2 043 €	2 043 €	6 129 €
TOTAL		71 200 €	71 200 €	71 200 €	213 600 €

Le reste à charge de chaque collectivité est réparti au prorata de son linéaire côtier.

PMMCU, en tant que gestionnaire et interlocuteur unique du projet, avance la totalité des fonds liés aux subventions et aux participations des autres Maîtres d'ouvrage (hors autofinancement), soit sur toute la période 149 520 € HT.

PMMCU encaisse directement les subventions et le remboursement des participations financières des 3 autres maîtres d'ouvrage (Leucate, CCSR, CCACVI), soit un montant total de 134 418 € HT.

Le reste à charge pour la CCSR est ainsi de 3 141 € HT.

PMMCU encaisse directement les subventions, soit 216 832 € HT et le remboursement des participations financières des 3 autres maîtres d'ouvrage (Leucate, CCSR, CCACVI), soit 39 322,48 € TTC.

Le reste à charge pour la CCSR est ainsi de 12 185,96 € TTC.

Les 3 autres maîtres d'ouvrage confient la gestion administrative et financière de l'ObsCat à PMMCU, structure référente et centralisatrice pour les demandes de subventions et les facturations liées aux actions du BRGM.

La gestion administrative et financière de l'ObsCat, portée par PMMCU et estimée à 8 000 €, est prise en charge de manière équitable par tous les maîtres d'ouvrage (la commune de Leucate, la CCSR, la CCACVI et PMMCU) à raison de 2 000 € chacun.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** la « Convention de recherche & développement partagés relative à l'observation de la côte sableuse catalane, cycle 5 : années 2026-2028 » entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, les autres maîtres d'ouvrages adhérents (Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris et Leucate) et le partenaire académique technique Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ;

↳ **IMPUTE** les dépenses à la section d'investissement du Budget GEMAPI ;

↳ **AUTORISE** le Président ou l'élu délégué en la matière à signer l'ensemble des conventions visant l'amélioration de la connaissance du trait de côte et tout autre document ou convention venant parfaire cette connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260429-2026-04-55C-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026